

## Résumé des règles de la prosternation de distraction

Traduit à partir d'une brochure éditée par le comité de la prêche à 'Ounayza qui a réalisé un résumé du livre : « prosternation de la distraction » du Shaykh Mouhammed Ibn Salih El-'Outhaymine. Cette brochure a été vérifiée et validée par le Shaykh (qu'Allah lui accorde Sa miséricorde)

Traduit par : Abou-Abdillâh El-wahrâni (✉: [miloud@dr.com](mailto:miloud@dr.com))

Fait à Montréal le 18 Joumâda Al-thâni 1424 = 16/08/03.

Note du traducteur : pour revoir ce que sont les piliers et les actes obligatoire de la prière, etc, il est conseillé de revoir l'ouvrage : « Les leçons importantes pour toute la communauté » dans la section : Ouvrages.

<b>Sujet</b>	<b>Description</b>	<b>Lieu de la prosternation</b>
<b>1. Les salutations avant de finir la salât :</b> Si le prier fait les salutations par oubli, avant de finir la salât	S'il s'en souvient après beaucoup de temps, il recommence la prière de nouveau. S'il s'en souvient après peu de temps, comme 5 mn, il continue sa prière et fait les salutations.	Il fait après les salutations deux prosternations de distraction, puis refait les salutations une autre fois.
<b>2. Le rajout dans la salât :</b> Si le prier rajoute dans sa salât une position debout, assise, une inclinaison ou une prosternation	S'il s'en rend compte après l'accomplissement du rajout, il n'aura qu'à faire deux prosternations d'oubli. S'il s'en rend compte durant le rajout, il devra le délaisser.	Il fait les prosternations de distraction après les salutations, puis refait les salutations une deuxième fois.
<b>3. Le délaissement d'un pilier :</b> Si le prier délaisse par oubli un des piliers de la prière, à part la formulation de 'l'Ihrâm'.	S'il s'en rend compte alors qu'il est arrivé au niveau de ce pilier durant la raka'a qui suit, alors la raka'a courante annule la précédente et la remplace. S'il n'est pas encore arrivé au lieu du pilier, il devra revenir au pilier oublié et l'accomplir ainsi ce qui vient après.	Dans les deux cas de figure, il doit accomplir deux prosternations de distraction après les salutations.
<b>4. Le doute durant la prière :</b> Celui qui doute du nombre de raka'a qu'il a effectué, s'il a prié deux ou trois raka'a. cela ne sort pas de deux cas.	Cas 1 : qu'il soit persuadé d'une situation plutôt que l'autre, il se fonde alors sur celle-ci puis termine sa prière et fait les salutations. Cas 2 : s'il n'est pas persuadé d'une situation, il se fonde alors sur le plus petit nombre de raka'a, puis complète sa prière.	Il fait les prosternations de distraction après les salutations dans le premier cas. Il fait les prosternations de distraction avant les salutations dans le deuxième cas.

<p><b>5. Le délaissement du premier ‘Tachahhoud’ :</b> Celui qui délaisse par oubli, le premier ‘Tachahhoud’, ainsi que n’importe quel acte obligatoire.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. S’il se souvient qu’après qu’il s’est mis bien droit debout, il continue sa prière et ne revient pas au ‘tachahhoud’.</li> <li>2. S’il se souvient après s’être redressé (avant qu’il soit bien droit), il revient à la position assise, fait son ‘tachahhoud’ et continue sa prière.</li> <li>3. S’il s’en souvient avant qu’il ne décolle ses cuisses de ses pieds, il reste assis, fait son ‘tachahhoud’ et continue sa prière. Il ne fait pas de prosternation de distraction dans ce cas car il n’a ni rajouté, ni diminué sa prière</li> </ol>	<p>Il fait les prosternations de distraction avant les salutations.</p>
--	--	---

1. Si le prieur fait les salutations (intentionnellement) avant de finir la prière, sa prière est nulle.
2. Si le prieur rajoute intentionnellement une position debout, assise, une inclinaison ou une prosternation. Sa prière est nulle.
3. S’il délaisse un pilier de la prière : s’il s’agit de la formule de sacralisation ‘Allahou Akbar’, sa prière est nulle qu’il l’ait délaissé intentionnellement ou pas, car il n’a même pas entamé sa prière. Tout autre pilier délaissé volontairement annule la prière.
4. S’il délaisse intentionnellement un des actes obligatoires de la prière, sa prière est nulle.
5. Si les prosternations de distraction doivent se faire après les salutations, il est nécessaire de refaire les salutations une deuxième fois.